

**AUX CONTRIBUABLES DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ**

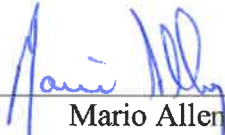
**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 09-22**

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le
soussigné directeur général par intérim que le:**

**« RÈGLEMENT 09-22 CONCERNANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS
OUVERTS AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE »** adopté le 13 septembre 2022 et entré en vigueur
le 14 septembre 2022, date de la publication.

Une copie de ce règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse
suivante : <https://municipalitepontiac.com/politiques-et-reglements/>

DONNÉ À PONTIAC, (Québec), ce 14 septembre 2022

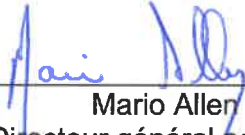


Mario Allen
Directeur général par intérim

CERTIFICAT de PUBLICATION

*Je, soussigné, résidant à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé
en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité entre 8h00 et 16h00, le 14 septembre,
l'an deux mille vingt-deux.*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^{ième} jour de septembre, l'an deux mille vingt-deux.



Mario Allen
Directeur général par intérim